

L'activité continue d'augmenter dans les MDPH en 2013

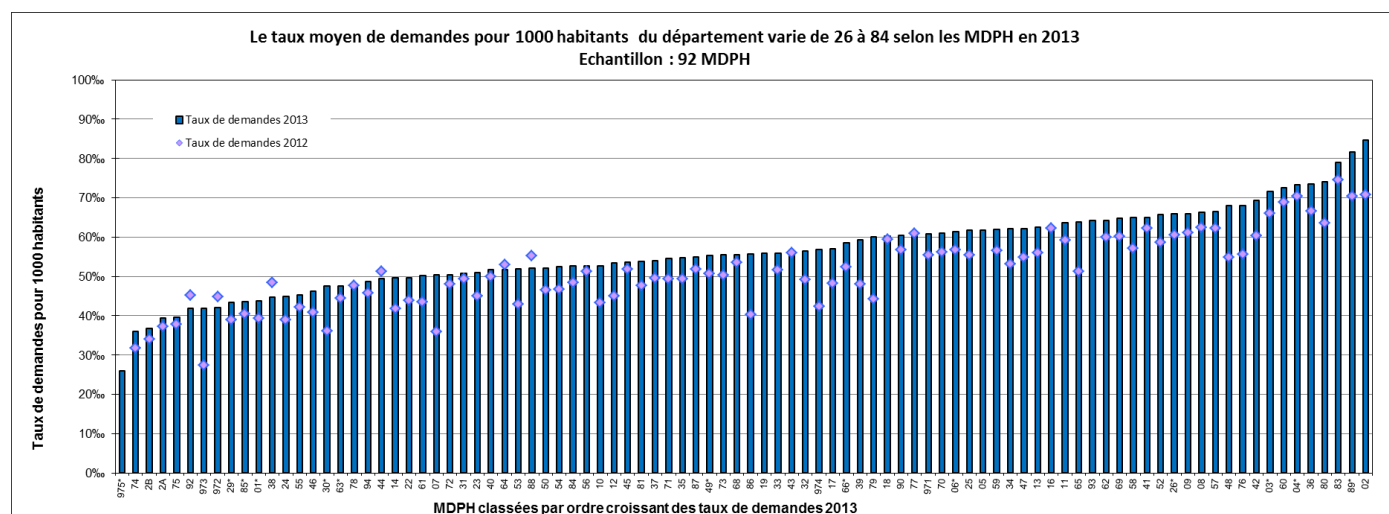
Introduction

En 2013, plus de 1,5 million de personnes ont déposé au moins une demande dans les MDPH, ce qui représente une augmentation de 7,0 % sur un an. Les MDPH ont réceptionné 3,7 millions de demandes, soit une croissance du volume des demandes de 8,2 % entre 2012 et 2013. Les décisions et les avis rendus suivent la même tendance, mais dans une moindre mesure : 5,3 % de décisions et avis rendus en plus en 2013. Malgré ces augmentations fortes, les délais moyens de traitement restent contenus au niveau national : ils sont stables pour les demandes adultes et augmentent de quatre jours pour les demandes enfants.

Résultats/Analyse

Le taux moyen de demandes augmente dans la quasi-totalité des MDPH

Conséquence de l'augmentation globale des demandes déposées, le taux moyen de demandes pour 1 000 habitants augmente dans 92 % des MDPH. En moyenne, en 2013, les MDPH ont réceptionné 57 demandes pour 1 000 habitants : celles-ci se partagent en 44 demandes enfants déposées en moyenne pour 1 000 habitants de moins de vingt ans et 88 demandes adultes déposées en moyenne pour 1 000 habitants âgés de vingt à cinquante-neuf ans. Les taux nationaux masquent des disparités importantes comme le montre le graphique ci-dessous.



Le stock amplifie le volume de demandes à traiter

L'estimation du nombre de demandes déposées en 2013 ne tient pas compte du stock. Néanmoins, en termes de charge d'activité, le stock des demandes au 1^{er} janvier 2013 vient s'ajouter au flux des demandes réceptionnées au cours de l'année. En moyenne, en 2013, plus d'une demande sur cinq à traiter (22 %) est issue du stock et, celui-ci compte pour plus d'un quart du volume total des demandes à traiter dans 25 % des MDPH.

Les délais moyens de traitement des demandes sont contenus

L'augmentation de l'activité ne s'accompagne pas de l'allongement des délais moyens de traitement en moyenne au niveau national, même si ce constat doit être nuancé par des situations départementales contrastées.

En 2013, près de 4,5 mois en moyenne sont nécessaires pour instruire les demandes adultes, comme en 2012. Il faut trois mois et une semaine en moyenne pour traiter les demandes enfants soit quatre jours de plus qu'en 2012.

S'agissant des demandes relatives aux adultes, dans plus de la moitié des MDPH (51,2 %), le délai a augmenté entre 2012 et 2013. Près de quatre MDPH sur dix (39,3 %) ont un délai qui a diminué entre les deux années. Moins d'une sur dix (9,5 %) a un délai équivalent en 2013 à ce qu'il était en 2012.

S'agissant des demandes relatives aux enfants, le délai a augmenté entre 2012 et 2013 dans plus de la moitié des MDPH (51,3 %). Dans plus d'un quart d'entre elles (27,5 %), il a diminué entre les deux années, et dans plus d'une sur cinq (21,3 %), le délai est équivalent en 2013 à ce qu'il était en 2012.

Les personnes déposent 2,4 demandes en moyenne en 2013

Plus précisément, les personnes relevant des dispositifs adultes déposent en moyenne 2,5 demandes (2,4 en 2012) et les personnes relevant des dispositifs enfants déposent en moyenne 2,1 demandes (2,1 en 2012). Pour les adultes, le nombre moyen de demandes par personne est compris entre 1,5 et 2,4 dans 50 % des MDPH ; pour les enfants, il s'échelonne entre 1,2 et 2.

3,1 % de la population des 0-59 ans a déposé au moins une demande à la MDPH en moyenne en 2013. Selon la taille des départements, il s'agit d'instruire les demandes de près de 2 000 à plus de 65 000 personnes.

Les graphiques par département relatifs à l'activité des MDPH en 2013 sont disponibles sur le site de la CNSA dans la rubrique « Les statistiques ».

Descriptif des sources

Chaque année, depuis 2007, la CNSA adresse aux MDPH un questionnaire relatif à leur activité et à leur fonctionnement. Celui-ci détaille, entre autres par prestation, droit, orientation et avis, l'activité de la MDPH en termes de demandes, de premières demandes, de décisions et d'accords. Il permet de reconstituer l'activité annuelle totale de la MDPH.

Depuis quelques années, après différents travaux d'harmonisation et de qualité des données avec les MDPH, il est désormais possible d'estimer des volumes.

Les estimations présentées ici portent sur des tailles d'échantillons variables : le nombre de personnes est estimé sur la base de quatre-vingt-onze réponses, le nombre de demandes sur quatre-vingt-sept et le nombre de décisions et avis sur quatre-vingt-quatre.